

# COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 AOÛT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt août à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFOURCADE Daniel, Maire

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY  
Mmes Joëlle BAREILLE – Françoise POIRIER  
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE  
Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

**EXCUSE** : Thierry GALLET

### **I – RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE**

Depuis le 9 juillet 2018 la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations survenues les 12 et 13 juin 2018. Parution au Journal Officiel le 27 juillet 2018.

En ce qui concerne l'église nous avons déclaré le sinistre à GROUPAMA. Un dossier a été constitué avec photos et devis d'un montant de 4 305 € pour repeindre les colonnes, le soubassement et le bas de l'escalier. L'assurance GROUPAMA a mandaté le cabinet d'expertise « Cabinet Daniels ».

### **II – DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de réfection de voirie suite aux intempéries du 12 et 13 juin 2018. Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et envoyé à la Sous-préfecture de Bayonne avant le 13 août 2018. La dépense globale de l'opération a été évaluée à 27 120,00 € HT par l'entreprise LAFFITTE.

Suite à notre demande par courrier, la Sous-préfecture a donné son accord pour une dérogation de commencement des travaux. Le chantier éboulement du chemin BROUCA s'est terminé la semaine dernière. Les travaux du chemin BIGNAU peuvent être réalisés (8 890 € HT). Mme JOJAJURIA du trésor public a confirmé qu'il restera assez d'argent par rapport au budget prévu pour la voirie.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, tel qu'il est développé dans le dossier de demande,  
- de solliciter les subventions de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour cette opération.

**PRECISE** - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

### **III – DELIBERATION POUR MOTIVATION CU DAUGE**

Le maire expose que la demande de certificat d'urbanisme de Mme DAUGE s'est heurtée à une réponse négative en date du 12 juillet 2018 aux motifs que le terrain se situe en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune et que la construction d'habitation serait de nature à favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants et à compromettre les activités agricoles.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir très largement délibéré,

**DEMANDE** conformément aux dispositions de l'article L.111-4 du Code de l'Urbanisme, dernier alinéa, que Mme Sylvie DAUGE soit autorisée à construire une habitation sur les parcelles cadastrées section A n°600,583,606.

#### **IV – AFFAIRE GUICHEMERRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mémoire en défense de la défense. Il s'avère que l'on s'achemine vers de longues procédures. L'avocat demande l'incompétence du Tribunal Administratif et demande la saisie du Tribunal de Grande Instance ainsi que 1 200 € aux époux GUICHEMERRE au profit de la commune

#### **V – CONTAINERS MAIRIE – OM ET TRI**

Il est convenu de rendre les 2 containers OM de 770 L ainsi que les 2 containers TRI de 770 L à la Communauté de Communes de Béarn. Ils seront remplacés par 1 container OM et 1 container TRI de 360 L pour la salle communale et 1 container TRI de 140 L pour la mairie.

Une étude doit être réalisée pour une zone de compostage à l'église.

#### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

1. **Dotation Nationale de Péréquation** : en 2017 montant alloué : 4 029 € ; en 2018 : 678 €  
Dotation en baisse mais pas d'explications de la part de l'état si ce n'est que son calcul est basé sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal de la commune.
2. **Téléphone portable** : le site de chez Poumé serait préconisé par FREE . D'autres lieux sont à l'étude du côté de Bignau, du chemin ORSUE ou du bois communal. Un loyer annuel de 1 200 à 1 500 € serait bénéfique pour la commune. En 2020 l'installation doit être réalisée. Etude effectuée par FREE pour captation du signal téléphonique aux différents sites retenus.
3. **Logement de l'école** : la locataire quitte les lieux au 1<sup>er</sup> septembre 2018. La rénovation du logement est envisagée. Le directeur des services techniques de l'APGL viendra le 24 août présenter son service et étudier les modalités de la réhabilitation.
4. **Rapport conseil d'écoles du 19-06-18** : les effectifs sont stables mais « limite ». Il est nécessaire de faire venir des familles.  
Aucun problème majeur à part une surcharge de travail de la secrétaire nouvellement en fonction.
5. **Carte communale** : il semble urgent de la faire car il va être de plus en plus difficile de faire des C.U. Le coût s'élèverait à 11 000 € à la charge de la commune. Délibération à prendre lors d'une prochaine réunion pour son instauration.
6. **Saule pleureur** : le 7 septembre 2018 l'arbre sera abattu par la société « Paysavert » pour un montant de 1 500 €. L'expertise de l'ONF se monte à 756 € (378 € payés par la mairie – 378 € payés par le maire).

La séance est levée à 23 h 35